

Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,

Yvon Marcoux de la susdite municipalité,

(Directeur général & Secrétaire-trésorier)

QUE :

Le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure de M. Pierre Thibault et Mme Louise Chabot lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 à 19h30 au sous-sol du salon funéraire.

L'objet de cette dérogation est d'autoriser :

Le lotissement d'un terrain sur le lot 4 085 402 d'une superficie de 407.5 m² au lieu de 600 m² avec un frontage de 20.72 m et une profondeur moyenne de 20.19 m en vue de la construction d'une résidence unifamiliale d'un maximum de 2 étages, d'une superficie proposée de 26' x 32'.

Le projet contrevient aux dispositions du règlement de lotissement 329.08 et amendements soit l'article 4.2.

Toute personne intéressée pourra assister à cette séance et poser des questions ou transmettre son observation ou ses questions par écrit avant le 6 novembre 2023 à 16h au bureau municipal situé au 1299, route Sainte-Thérèse ou par courriel à info@ste-henedine.com.

Donné à Sainte-Hénédine ce 19^{ème} jour du mois de septembre deux mille vingt-trois.

Yvon Marcoux
directeur général, greffier-trésorier